

EN DÉBAT

Peut-on raturer de manière indélébile un registre de baptême ?

Arnaud Join-LambertProfesseur de liturgie
et théologie pratique
(Université catholique de Louvain)

En France et en Europe, les demandes de « débaptisation » étaient jusqu'à présent traitées par l'Église catholique de manière très simple. On répondait aux personnes qu'elles ne feraient plus partie de l'Église selon leur souhait (apostasie) et on l'indiquait sur les registres. Quant à ne plus être baptisé, cela n'était pas dans le pouvoir de l'Église. Le baptême étant l'œuvre de Dieu, il ne pouvait pas être retiré par une décision humaine. Et voici que le tribunal de grande instance de Coutances exige du diocèse de rayer quelqu'un des registres de manière « *indélébile* ». Le diocèse a fait appel. On peut se demander pourquoi perdre ainsi du temps et son énergie ? Cette rature exigée le 6 octobre 2011 présente-elle des enjeux différents de la mention dans la marge du registre ?

D'un point de vue de théologie sacramentaire, il semble à première vue qu'il n'y a pas de différence en ce qui concerne le baptême proprement dit. Pourtant, la rature n'affecte pas seulement la personne en demande de « débaptisation » mais toute la communauté ecclésiale qui a sollicité et célébré ce baptême. On ne peut pas supprimer un acte de la communauté ayant existé. À l'extrême limite, cela pourrait être admis si les parents, parrain et marraine, et le prêtre ayant présidé le baptême, demandaient tous à être raturés. L'Église locale manifestée en



Un acte de baptême. Selon Arnaud Join-Lambert, la suppression d'un « acte de la communauté » ne pourrait à la limite être admis que si les parents, parrain et marraine, et le prêtre ayant présidé le baptême demandaient à être raturés.

un temps et un lieu serait ainsi effacée de la mémoire des vivants et des générations à venir. La demande de rature vue sous cet angle est alors non seulement un reniement personnel mais aussi une attaque contre l'Église. Cette dimension n'est par contre pas intrinsèquement présente lors de la seule inscription en marge du registre.

Le mot de « mémoire » ouvre vers un enjeu plus difficile à cerner, à savoir les dimensions anthropologique et psychologique du baptême inscrit dans une histoire humaine. Il est aujourd'hui très tendance de

prétendre repartir à zéro, rebâtir sa vie, etc., en exigeant l'effacement de son passé. Or l'être humain est un être de mémoire qui ne construit son présent qu'en assumant tout son passé, quitte à vivre des guérisons de sa mémoire blessée. Refuser de raturer un acte de baptême est pour l'Église un engagement fort au service de la dignité humaine, et même de toute humanité blessée. Si l'on prend cela comme une simple démarche administrative, une comparaison avec l'effacement de certains actes du casier judiciaire après un délai légal serait une

insulte au baptême et à ceux qui le célèbrent. Que faire alors ? Par rapport à ces demandes, la liberté de conscience et la liberté religieuse sont intangibles depuis le Concile Vatican II. L'Église agit actuellement conformément à ces principes. Il faut certes limiter l'accès aux registres paroissiaux et les protéger, mais c'est déjà le cas dans la plupart des paroisses, en informant clairement les secrétaires paroissiaux de la confidentialité des données. L'occasion est aussi donnée à l'Église de rappeler la véritable nature du baptême, comme acte divino-humain unique et définitif. En interne à l'Église, ces demandes répétées de « débaptisation » questionnent de manière nouvelle l'accompagnement pastoral du pédobaptisme (baptême des petits-enfants) dans un contexte de postchrétienté. Enfin, il ne faut pas être naïf. Ces demandes sont aussi orchestrées par des groupes (Libre Pensée, Témoins de Jéhovah, etc.). En Belgique, la Fédération des Amis de la morale laïque propose une aide pour cette démarche et fait campagne publique. Leur formulaire en ligne demande une radiation sans plus de précision. On pourrait ici légitimement leur demander s'ils n'ont pas mieux à faire au service de la société et du vivre-ensemble que de militer contre le baptême et l'Église. Il apparaît en effet clairement que les pratiques actuelles respectent toutes les parties prenantes. Cela justifie largement l'appel du diocèse de Coutances.



Vos réactions par courrier (18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex), par mail (lecteurs.lacroix@bayard-presse.com) ou sur le site www.la-croix.com

Catholiques de la Nièvre

Pourquoi commencer un article sur les catholiques de la Nièvre (La Croix du 21 octobre) par un témoignage dans les cités, tout édifiant et respectueux cela peut-il être ??? Pourquoi ne pas commencer par de simples témoignages d'humbles baptisés de base... La Nièvre n'est pas qu'industrielle, mais rurale et agricole. C'est cela sa réalité. Berceau du charollais, des sapins de Noël du Morvan, ses vignobles de Pouilly, ses zones céréalières, ses zones d'élevage. Elle est aussi industrielle et perd son industrie à l'image de la France, mais ce n'est pas l'industrie qui spécifie vraiment la Nièvre. Comme la Nièvre est essentiellement rurale, ce n'est pas la désindustrialisation qui la caractérise en premier, plutôt l'érosion démographique, car les jeunes ne restent pas faute de travail, les exploita-

tions s'agrandissent au détriment de nouvelles installations, et il y a une désertification certaine, mais pas irréversible. Et la Nièvre se bat et prend des initiatives justement... et depuis longtemps. Les groupes de chrétiens se réunissent au grand jour dans chaque canton, et les équipes sont annoncées sur les sites du diocèse, les feuilles paroissiales, etc. Les chrétiens aujourd'hui achètent des livres à la librairie et ailleurs et par Internet, etc. et prennent des abonnements comme dans n'importe quel diocèse et suivent les émissions du Dimanche à la télé, sur KTO, sur Internet, etc. et bien sûr à l'écoute de RCF qui couvre tout le département. (...) La plus grande équipe du diocèse est sans doute les catéchistes et animateurs avec les enfants et les jeunes des EAP et des équipes liturgiques, des équipes du Secours catholique, CCFD, scouts, Mej ACE,

bien sûr les équipes de retraités sont là bien actives. La Nièvre est à l'image du monde, un peuple en marche avec son histoire, son chemin, un évangile à proclamer et à vivre... Et notre nouvel évêque a des intuitions, il y a les jeunes à privilégier comme dans tout diocèse, et il y a toute cette pastorale du tourisme à inventer sans cesse. Non, la Nièvre n'est pas arriérée, et les chrétiens sont là bien vivants et bien actifs au milieu de cette pâte humaine nivernaise.

Gilles Cabarat
(Nièvre)

Évêques de France et élections

Je vous fais part de mon étonnement à la suite de l'éditorial du 4 octobre,

de Dominique Greiner, quand il écrit : « C'est aussi reconnaître qu'il sera possible de donner son suffrage à un candidat..., même si certaines de ses propositions entrent en contradiction avec la conception chrétienne. »

Je n'ai pas lu l'ensemble des déclarations du texte des évêques, mais ne va-t-il pas plus loin ?

À mon avis, au premier tour, il y a (toujours) un candidat représentant la conception chrétienne...

Au second tour, on a toujours la possibilité de voter blanc, sans sortir de l'espace démographique. Et s'il faut choisir entre... « la peste et le choléra », c'est ce que je ferai.

À chacun de faire son choix !

J.-M. de Lapasse
(Rhône)